

## 10. Exemplarité



### Vision

*L'Etat du Valais joue un rôle moteur et catalyseur dans la mise en œuvre du développement durable en intégrant les dimensions économiques, environnementales et sociales dans toutes ses politiques sectorielles. Une approche transversale assure la cohérence de ces différentes politiques. L'administration cantonale est exemplaire. Outre l'Etat, l'ensemble des acteurs et actrices au niveau local sont engagés dans un effort collectif en faveur d'un développement durable du Canton. Ce dernier renforce ses partenariats avec les autres cantons, la Confédération et ses relations transfrontalières. Afin d'assurer cette exemplarité, l'institution se donne le droit d'expérimenter de nouvelles pratiques en tant que laboratoire, afin de promouvoir l'innovation en matière de développement durable dans l'ensemble du canton.*

### Défis

L'Etat du Valais ne peut pas faire émerger à lui seul une société valaisanne plus durable sur le long terme. Il a besoin de bâtir des partenariats avec les différents protagonistes du développement, de coordonner et de fédérer les initiatives et les forces, en soutenant, accompagnant et récompensant les efforts. Moteur du partenariat durable, il se doit donc d'être exemplaire.

Le développement durable n'est pas une politique sectorielle de plus, mais un objectif qui implique de faire évoluer les modes de pensée et de travail. Il exige une approche transversale des problèmes pour assurer une pesée équilibrée entre des intérêts souvent divergents, de même que la cohérence de l'ensemble des décisions prises. Cet objectif doit orienter les structures, les processus de travail et les instruments de l'administration cantonale.

A l'échelle du territoire valaisan, l'administration cantonale est un acteur économique majeur. A ce titre, elle est une grande consommatrice de ressources. Que ce soit dans le domaine de l'énergie, de la gestion des déchets ou encore de la mobilité, le potentiel d'amélioration est considérable. L'Etat, premier employeur du Canton, a également une responsabilité importante en matière de conditions de travail de son personnel. Enfin, acheteur de poids, il a la capacité, par ses choix, d'influencer le marché régional de biens et services vers des offres plus respectueuses des conditions environnementales et sociales de production.

Face à des enjeux de plus en plus complexes, l'Etat a la responsabilité de fixer des priorités et de rechercher l'efficacité pour maintenir une relation saine entre les recettes et les dépenses.

### Objectifs stratégiques

- Renforcer la cohérence et la transversalité des politiques publiques.
- Simplifier les processus administratifs, accroître la transparence de ses actions et renforcer la bonne gouvernance.
- Assurer la prise en compte équilibrée des aspects sociaux, environnementaux et économiques dans chaque politique sectorielle et processus de décision de l'administration cantonale.
- Tendre vers une économie circulaire.
- Offrir des conditions de travail équitables, modernes et attractives qui favorisent l'égalité des chances, la conciliation travail-famille, l'épanouissement personnel et l'identification des collaborateurs et collaboratrices à l'action de l'Etat.
- Maintenir l'attitude exemplaire de l'Etat dans son rôle de mandant et y associer l'ensemble des adjudicateurs (en particulier communaux, paraétatiques ou subventionnés).
- Promouvoir un accès facilité aux marchés publics pour les entreprises formatrices respectueuses des conditions de travail et de salaire en vigueur, en particulier celles qui découlent des conventions collectives de travail étendues (se référer aux entreprises exemplaires préqualifiées figurant sur les listes permanentes).

- Octroyer, dans le cadre des contraintes politiques et budgétaires ordinaires, les effectifs adéquats et suffisants aux institutions étatiques et paraétatiques fournissant des prestations pour les citoyens valaisans.
- Réduire les impacts sur l'environnement des activités de l'administration cantonale et de ses investissements (gestion des déchets, énergie, gestion de la biodiversité sur ses terrains, critères de durabilité ESG des placements et fonds de pension, green IT, etc.).
- Assurer l'efficacité économique, la responsabilité environnementale et l'équité sociale des achats publics.
- Assurer l'exemplarité des domaines agricoles de l'Etat.
- Assurer une gestion des finances publiques permettant une politique d'investissements favorisant un développement harmonieux du Canton.
- Mobiliser les communes, entreprises, associations, milieux scientifiques et citoyens, en faveur de pratiques durables.
- Rechercher les partenariats pour le développement durable avec les autres cantons, la Confédération, mais aussi transfrontaliers.
- Tendre vers un système de management de l'énergie (ISO 50'001), de la qualité (ISO 9001) et de management environnemental (ISO 14'001).

#### **Chiffres clés**

- 2<sup>ème</sup> : rang du Canton en matière de santé financière et de qualité de la gestion financière en 2016.<sup>62</sup>
- 1 : nombre de cheffe à la tête d'un service cantonal (pour un total de 39 services).<sup>63</sup>
- 41% : part des cadres intermédiaires féminins en 2017 (26% en 2005).<sup>64</sup>